

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N°19**

**Convention de rétrocession des ouvrages d'assainissement  
des eaux usées « Roses des Bois »**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

*Nombre de  
conseillers en  
exercice : 48*

*Présents : 26*

*Absents  
représentés :  
10  
Absents : 12*

**ETAIENT PRESENTS**

**ETAIENT PRESENTS**

VALY Bachil	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
DUPREY André	Jacquet HOARAU	François ROUSSETY
LEBRETON Patrick	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
Axel VIENNE	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	GASTRIN Albert
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	MAUNIER Daniel	Mimose DIJOUX RIVIERE
LEBON Marie Jo	GAUVIN Solène	

**ABSENTS**

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle

**REPRESENTE(E)S-PROCURATION**

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFAIRE N°19**

<b>CONVENTION DE RETROCESSION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – « ROSES DES BOIS »</b>
---

**Note de synthèse**

Le Président informe l'Assemblée que la SHLMR a sollicité l'intervention de la Communauté d'Agglomération du Sud dans le cadre de la réalisation des ouvrages de collecte et d'épuration à la Plaine des Cafres, de l'opération « Rose des Bois ».

Considérant que la communauté d'agglomération est compétente en matière d'assainissement et afin d'optimiser l'exploitation future de cette installation, la SHLMR souhaite céder à la Communauté d'Agglomération du Sud les équipements de collecte et de traitement des eaux usées de cette opération.

Le projet comprend l'aménagement de plus d'une soixantaine de logements ainsi que la création du futur EHPAD de 83 lits dont le coût prévisionnel des équipements d'assainissement est de 1 048 260 € HT. La rétrocession se fera à la CASUD pour un montant de 582 833 €.

Aussi, il est nécessaire de définir les conditions de cession de ces équipements par une convention entre l'aménageur et la Communauté d'Agglomération du Sud sur l'opération précitée.

Cette convention a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert.

La SHLMR assurera le pilotage de l'opération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- 1- D'approuver la convention entre la SHLMR et la Communauté d'Agglomération du Sud,
- 2- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

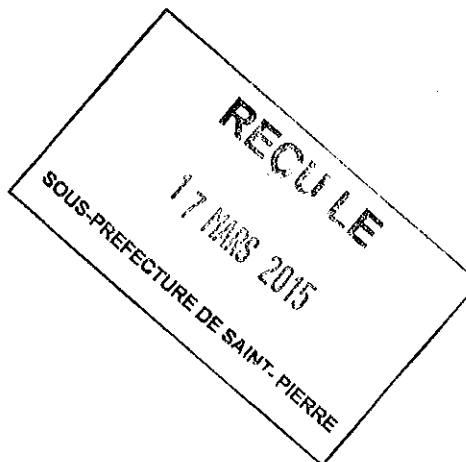
### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- 1- D'approuver la convention entre la SHLMR et la Communauté d'Agglomération du Sud,
- 2- D'autoriser le Président à signer ladite convention,
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON